



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 10 avril 2025

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 04/02/2025

dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre

Votants: 10

BONNEFILLE, Alexandre BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Clément GALTIER

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Vote des taxes directes locales 2025 - DE_2025_009

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- taxe d'habitation : 7,64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,86%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,31%
- cotisation foncière des entreprises : 18,32 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,86%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,31%
- cotisation foncière des entreprises : 18,32 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères,

30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens a

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

048-214801854-DE_2025_009-DE

A G E D I

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Pierre BONNEFILLE

Suzanne BADAROUX

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

Et Publication le